

Le casse-tête de la baisse des prix

• Dès le 19 avril, la nouvelle marge des pharmaciens fixée à 34%

• L'industrie devra changer les étiquettes de 60 millions de produits

LA baisse du prix de 800 médicaments se précise. Le ministère de la Santé vient de diffuser une note d'information datée du 21 février pour fixer les modalités d'application des nouveaux tarifs.

Mais sa mise en place ne sera pas de tout repos. Selon le texte, la baisse des prix devrait intervenir avant le 19 avril. Ainsi, dès le 20 avril, le prix des médicaments sera exprimé en prix public de vente (PPV) et non plus en prix public Maroc (PPM). Le changement est de taille parce qu'en plus de la baisse de 800 références, le PPV prévoit une nouvelle marge de 34% au lieu de 30% au profit des pharmaciens d'officine. L'attente de la nouvelle liste a conduit les

officinaux, et par ricochet les grossistes, à retarder leurs achats en attendant de recevoir les médicaments avec la nouvelle étiquette et la nouvelle marge. Personne n'est maintenant capable de deviner comment sera gérée cette transition. En principe, passé le 19 avril, il ne devrait plus y avoir de médicaments PPM avec l'ancienne marge de 30% pour les officinaux. Or il existe actuellement dans le circuit pharmaceutique environ 60 millions de produits. Un stock impossible à liquider en deux mois. Que deviendront donc ces médicaments portant l'ancienne mention PPM? La procédure de retour des médicaments aux industriels est très stricte. Chaque retour doit être détruit. C'est la raison pour laquelle la démarche en discussion actuellement consiste à ce que les pharmaciens renvoient tous ces médicaments aux grossistes. Ces derniers procéderont par la suite, sous le contrôle des industriels, au changement d'étiquettes avant de les redistribuer à leurs clients. Entre-temps, pour éviter toute rupture de stock dans les pharmacies, les industriels devront produire suffisamment de médicaments pour toutes les références afin d'approvisionner

Risque de rupture de stock

LE problème qui pourrait se poser à partir du 19 avril, date de l'entrée en vigueur des nouveaux prix de 800 médicaments, c'est le risque de rupture de stock pour l'ensemble des références. Une option que le ministère veut éviter à tout prix. D'où sa note d'information. Mais dans la réalité, c'est que les officinaux pourraient refuser de vendre des médicaments avec l'étiquette PPM (prix public Maroc) au lieu de PPV (prix public de vente) qui comporte une marge de 34% au lieu de 30% actuellement. Les industriels proposent donc de tolérer «la cohabitation jusqu'au mois d'octobre des médicaments PPM et PPV. Le temps d'écouler les stocks». Restera à régler le problème du transfert de marge. Là encore, la partie n'est pas gagnée. Les industriels devront-ils concéder des avoirs aux grossistes, qui devront à leur tour les répercuter aux officinaux? Le cas échéant, les laboratoires devront procéder à des acrobaties comptables pour déterminer le montant des marges à reverser. □

le marché. Ce qui ne sera pas de toute aise. «Les industriels seront confrontés à plusieurs problèmes. D'abord, ils n'ont pas la capacité technique ni humaine de refaire les étiquettes de tous les stocks de médicaments. De plus, il leur sera difficile de reconstituer la réserve stratégique en deux mois pour chaque référence», affirme un industriel. Pour les laboratoires disposant de 2.000 références, la reconstitution du stock de réserve relève de l'impossible, selon les

professionnels. «Le plus difficile n'est pas la baisse des prix de 800 produits, mais le transfert de marge qui s'applique à toutes les références en vente chez les officinaux», ajoute l'industriel, qui prévient contre le risque de rupture de stock. □

Hassan EL ARIF